

SIAO 42 LOIRE

RAPPORT ANNUEL

2022

GROUPEMENT DE
COOPERATION
SOCIALE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

| | |
|----------------------------|----------|
| LE MOT DU PRÉSIDENT | 4 |
|----------------------------|----------|

| | |
|------------------------------|----------|
| INTRODUCTION GÉNÉRALE | 6 |
|------------------------------|----------|

| | |
|--|----------|
| PARTIE 1 L'ACTIVITÉ DU SIAO (115, Service social, Observatoire) | 8 |
|--|----------|

| | |
|---|-----------|
| 1. L'activité du 115 | 9 |
| A. Bilan 2022 : les principaux indicateurs | 9 |
| B. La restructuration de l'équipe 115 | 10 |
| C. L'évolution du parc d'hébergement d'urgence | 11 |
| D. Préfiguration du Service Public de la Rue au Logement : Le rôle du SIAO dans la coordination de la veille sociale | 11 |
| 2. L'activité du service social | 12 |
| A. Bilan du service social : les principaux indicateurs | 12 |
| B. Les références thématiques des travailleurs sociaux | 14 |
| C. Le travail de la Commission Départementale d'Orientation | 18 |
| D. Préfiguration du Service Public de la Rue au Logement : Les réflexions sur l'évolution de la CDO | 19 |
| 3. L'activité « régaliennne » du service observation et communication | 20 |
| 4. La mobilité : aboutissement du mode projet et intégration dans les missions du SIAO | 20 |

| | |
|---|-----------|
| PARTIE 2 L'ACTIVITÉ DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE | 22 |
|---|-----------|

| | |
|--|-----------|
| 1. Une nouvelle identité pour le groupement | 22 |
| 2. L'observation et la communication au service du groupement | 22 |
| A. L'observation pour le groupement | 22 |
| B. La communication et l'information avec l'arrivée de Vincent Damon | 25 |
| 3. Les projets réalisés et initiés en 2022 | 26 |
| A. La coordination santé | 26 |
| B. La réflexion sur la plateforme de captation de logements | 26 |

LE MOT DU PRÉSIDENT

2022 est caractérisée par des changements, des évolutions, parfois des retours en arrière, et une avancée pour d'autres. Sans dévoiler le rapport d'activité 2022, je retiendrai une gestion responsable et efficace conforme aux objectifs fixés.

Notre groupement de coopération sociale fonctionne en tant que structure démocratique. Il a tenu son Assemblée Générale le 12 mai 2022, pour mettre en œuvre les objectifs qu'il avait définis dans ses résolutions. Le comité de pilotage s'est enrichi de nouveaux membres portant à 18 le nombre d'associations le composant.

Ce qui a conduit à un toilettage et une réécriture de notre convention constitutive qui datait de 2011, ainsi que celle du règlement intérieur.

Je remercie les membres du comité de pilotage qui cette année ont assuré avec fidélité tous ces travaux.

En 2022 l'instruction ministérielle est venue changer le paysage en précisant les missions et le rôle central du SIAO dans la poursuite des objectifs de la politique publique du Logement d'abord pour la mise en œuvre du Service public de la Rue au Logement.

L'instruction rappelle :

- Que la mise en œuvre des « *principes du Logement d'abord* » implique un travail de transformation des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement, des processus d'orientation et des pratiques des acteurs, ainsi que de la gouvernance et des partenariats.
- Que le SIAO est opérateur de service public et met en œuvre les orientations et décisions de l'Etat en matière d'hébergement et d'orientation des ménages sans domicile.

Dans la Loire, le GCS SIAO, investi d'une délégation de service public a travaillé en 2022 en étroite collaboration avec les services de la préfecture et de la DDETS en particulier au constat de la saturation des places d'hébergement d'urgence.





En 2022, les membres du comité de pilotage se sont donné plusieurs objectifs :

- Défendre le modèle actuel à l'échelle du département et sa place dans la mise en œuvre de la politique publique du Logement d'abord
- Diversifier les sources de financement du GCS afin de différencier l'activité du SIAO et les actions innovantes du groupement ; légitimer la place et le rôle du SIAO dans le département par l'Observatoire
- Développer la connaissance et les sollicitations du GCS SIAO 42 dans l'ensemble du département et dans tous les services en lien avec le public cible du SIAO ; limiter les phénomènes de non-recours par des outils et des modalités d'accès au SIAO adaptés et diversifiés.

Avec comme priorités :

- Lutter contre le non-recours au droit dans les zones rurales et périurbaines
- Sensibiliser aux actions et au rôle du SIAO dans les zones de non-identification du SIAO
- Apporter une dimension humaine à la demande d'hébergement et de logement

Il s'est agi de construire, de co-construire et de développer des partenariats avec les acteurs en lien ou en contact avec des personnes en situation de précarité pour faire connaître le GCS SIAO et ses missions ; de transposer le SIAO dans les territoires où il est peu implanté.

La forme de ces actions commence à s'imaginer car elles se nourrissent des résultats de l'exploration des territoires, en particulier de l'Observatoire, par l'enquête de grande envergure, qui a permis d'étudier de manière globale l'état du secteur AHIL dans l'ensemble du département, par un état des lieux, une vérification des solutions apportées et une identification des visions du Logement d'abord que peuvent avoir les différents acteurs du secteur AHIL

Pour le GCS, il s'agit bien d'une appropriation des problématiques de l'ensemble du territoire départemental et de participer au développement territorial, en particulier en initiant de nouvelles manières de travailler, avec les élus locaux, les collectivités locales, les EPCI, façon de rappeler à chacun que le Logement d'abord relève d'une responsabilité collective, préfigurant par là même le Service public de la Rue au Logement.

Bien sûr je terminerai mon propos en soulignant ici le travail tout à fait remarquable qui a été réalisé par l'ensemble des salariés du SIAO désormais au nombre de 18, sous la direction de Fanny Gagnaire, qui a su mobiliser salariés, associations membres, partenaires, services de l'Etat, afin qu'au plus vite des réponses soient apportées au public en difficulté. Je veux également remercier tous les professionnels qui ont animé les comités opérationnels et tous ceux qui contribuent à un titre ou à un autre à la lutte contre le sans-abrisme.

Michel Berger
Administrateur du GCS

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette année, le SIAO a continué d'avancer sur les bases de 2021, la question du fond et de la forme.

Le fond, pour avoir une équipe complète, efficace et engagée dans la construction d'un SIAO prêt à accompagner la mise en place du Service Public de la Rue au Logement.

La forme, pour la dimension coopérative du groupement qui le porte, avec la mise en place de notre nouvelle convention constitutive et l'arrivée de nouveaux membres. En effet, en 2022, nous validons les demandes d'adhésion de l'association ATPAC Maison solidaire, d'Habitat Humanisme et du FJT (*Foyer de Jeunes Travailleurs*) Clairvivre-Wogenscky, après le dispositif «*Un-Chez-Soi-d'Abord*» en 2021.

C'est suite à ces nouvelles demandes que nous nous sommes interrogés sur ce que représente le groupement et ce que l'on travaille collectivement. Cette dimension collective sera approfondie tout au long de l'année 2023. Nous lui avons donné toute sa place en lien avec le travail concomitant de l'équipe du SIAO, en direction du Logement d'abord.

L'équipe sociale est aujourd'hui pluridisciplinaire. Si tous les professionnels réalisent les tâches inhérentes au métier de coordinateur social SIAO, chacun a, à sa charge, une thématique spécifique en lien avec les besoins observés du côté de notre Observatoire : jeunesse, personnes victimes de violence, santé, urgence et logement.

Notre Observatoire s'est d'ailleurs enrichi en 2022 avec la stabilisation des postes d'Eva Pottier et Adèle Bertrand et avec l'arrivée de Vincent Damon, en charge de la communication et du numérique.

Le 115 a su tenir bon tout au long de cette année marquée à la fois par des crises successives, une gestion des places toujours en tension et des situations de vulnérabilités toujours plus complexes. Judith Meilland en charge de l'accueil et en appui sur le service 115, a assuré des fonctions de coordination technique, poste qu'elle assure officiellement depuis la fin d'année 2022.

Ces trois équipes ont su travailler ensemble et de manière transversale avec une très bonne compréhension des enjeux, ceux du quotidien et ceux de la prospective, des projets et avec la volonté d'avancer en lien avec les associations du groupement.

Pour ce rapport d'activité 2022, j'ai particulièrement à cœur de saluer le travail de l'ensemble de l'équipe, sans oublier Céline Mounier, pour la gestion opérationnelle et le lien quotidien avec les associations et Marwa Ait Addi, assistante multifonction et en charge du secrétariat de la commission du dispositif « *Un-Chez-Soi-d'Abord* ».



L'année 2022 s'est aussi illustrée par un travail collectif intelligent et militant. En effet, nos équipes ont su se mobiliser pour défendre les droits et la valorisation du travail social, avec le SEGUR pour tous et pour leurs collègues oubliés.

Malgré un quotidien parfois difficile et des tensions avec la question centrale des financements, j'ai eu comme mission de faire valoir nos besoins, ceux du SIAO mais aussi ceux de notre territoire ligérien marqué par le non recours aux droits et une mauvaise appréciation des besoins. Le travail d'enquête de l'Observatoire nous permet d'avancer et de continuer de porter la voix des plus vulnérables à travers leurs regards et celui de professionnels.

L'année 2022, est aussi celle des études. Trois de nos collègues se sont inscrit dans des diplômes universitaires, enrichissant l'équipe par de nouveaux savoir faire. Je félicite donc Deborah Metge et Clémence Bonnet pour avoir réussi leur DU (*Diplôme Universitaire*) dans un contexte particulièrement difficile et Gaetan Ravel qui terminera son DU Logement d'abord en 2023 devenant ainsi notre spécialiste logement. Alexia Delolme s'est saisie du sujet très délicat des personnes victime de violence, un spectre à observer et délimiter en 2023. Laetitia Djouder porte le sujet des jeunes, avec en 2022, la poursuite de sa mise à disposition dans le SIL jeune Saint Etienne, un « *dedans dehors* » efficace, la prévalence du public « *jeune* » étant encore vraie en 2022.

Les nouveaux salariés du 115 avec Nuria Fortes, Jediansy Boholo Mpia et Pauline Ronze annoncent de nouveaux projets, avec la valorisation et la sensibilisation au métier d'écouter social ; la question de la précarité féminine et un diplôme de CESF. Je n'oublie pas nos deux « *piliers* » Christine Planchette et Philippe Mecorvin.

Vous l'aurez compris, si nous continuons plus que jamais à travailler sur la question de la valorisation des besoins sur notre territoire ligérien, avec un enjeu particulier sur la stabilité financière du SIAO et bien sûr avec la mise en place concrète de la pratique du Logement d'abord, c'est avant tout pour défendre un travail collaboratif et coopératif au sein du groupement mais aussi en lien étroit et quasi quotidien avec l'ensemble du pôle insertion sociale de la DDETS.

Je souhaite donc saluer le travail de l'équipe du SIAO et celui des administrateurs du groupement avec lesquels nous allons continuer en 2023 à travailler le fond et la forme, la stratégie et l'opérationnel.

Fanny Gagnaire
Directrice du SIAO
Coordinatrice du GCS

PARTIE 1

L'ACTIVITÉ DU SIAO (115, Service social, Observatoire)

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de la Loire a pour mission principale la centralisation de la demande et de l'offre d'hébergement d'urgence, d'hébergement d'insertion et de logement accompagné sur le territoire.

Il est constitué de trois services distincts travaillant ensemble au quotidien :

- **Le service 115** qui gère la plateforme téléphonique 115 pour l'hébergement d'urgence.
- **Le service social** pour les demandes d'hébergement d'insertion - logement accompagné et la référence des parcours logement des personnes en situation de précarité.
- **Le service observation et communication.**

Depuis 2020, une dynamique de réorganisation des équipes et du fonctionnement du SIAO a été enclenchée. Fin 2022, 19 salariés composaient le SIAO.

PÔLE DIRECTION

Fanny Gagnaire (*Directrice*) | Céline Mounier (*Directrice adjointe*)

Marwa Ait Addi (*Assistante de direction*)

ÉQUIPE 115

Judith Meilland (*Coordinatrice technique 115*)

6 écoutants

ÉQUIPE SOCIALE

Clémence Bonnet (*Assistante sociale*) | Deborah Metge (*Assistante sociale*)

Laëtitia Djouder (*CESF*) | Alexia Delolme (*CESF*)

Gaëtan Ravel (*Educateur spécialisé*)

SERVICE OBSERVATION & COMMUNICATION

Eva Pottier (*Cheffe de projet Observatoire et Statistiques*)

Adèle Bertrand (*Cheffe de projet Observatoire, Enquêtes & Développement Territorial*)

Vincent Damon (*Chargé de projet numérique, Communication et Formation SI SIAO*)

En 2022, de nouveaux horaires ont été définis pour le standard téléphonique du SIAO qui est donc joignable du lundi au vendredi de 9h30 à 12h. Deux salariées se partagent désormais la mission de répondre aux sollicitations sur ce numéro (04 77 50 98 88). Cette nouvelle organisation a été décidée suite à des remarques des partenaires concernant la difficulté à joindre le SIAO. Définir ces horaires, certes plus réduits, a permis aux professionnelles en charge du standard d'être plus disponibles pour assurer ce premier niveau d'information indispensable.

Si l'année 2022 a pu être synonyme de stabilisation, le SIAO se doit d'être en perpétuelle adaptation. Le démarrage des réflexions sur la mise en œuvre du Service Public de la Rue au Logement au niveau local, dont le SIAO serait la « clef de voûte », annonce de nouveaux ajustements pour les années à venir dont certains ont pu être préfigurés en 2022.

1. L'activité du 115

Numéro vert pour l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, le 115 est accessible 24h/24 et 7j/7. L'équipe des écoutants se relaie de 8h à 23h tous les jours de l'année pour répondre au maximum de demandes. Le standard bascule auprès d'un veilleur de l'association SOLIHA Asile de nuit pour le reste du temps.

A. Bilan 2022 : les principaux indicateurs

INDICATEURS GÉNÉRAUX

- **49 332 appels reçus**
- **31 875 demandes d'hébergement d'urgence**
- Nombre de demandeurs distincts : **5146 personnes**
 - » Soit **3084 ménages** ayant réalisé au moins une demande d'hébergement d'urgence auprès du 115 en 2022.
 - » **Hausse de 12%** des personnes en demande auprès du 115.

Parmi ces 3084 ménages distincts, 2319 ont reçu une réponse négative à leur dernière demande d'hébergement d'urgence soit **75% du total**. Ce dernier indicateur est bien le signe d'une **très forte saturation des solutions d'hébergement d'urgence dans la Loire**.

FOCUS PUBLICS

LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

Le 115 a une mission de mise à l'abri immédiate des personnes victimes de violences conjugales : lorsqu'une personne se déclare victime, elle est automatiquement orientée à l'hôtel ou sur une structure d'hébergement d'urgence dédiée aux personnes victimes de violences. Ensuite, le 115 fait le lien avec l'association SOS Violences conjugales 42 pour un accompagnement social et juridique autour des violences.

Sur l'année 2022, **209 ménages distincts** (*428 personnes distinctes*) ont été mis en sécurité au titre des violences conjugales. **98% des adultes victimes pris en charge sont des femmes** et 60% des femmes accompagnées de leurs enfants.

Les personnes victimes de violences conjugales constituent un public particulier parmi ceux pris en charge à partir du 115, notamment parce que le besoin d'hébergement est plus réduit dans le temps mais aussi parce l'accompagnement, même s'il peut être similaire, comporte un volet important en lien avec les violences conjugales.

- » **Durée moyenne de séjour pour les personnes victimes de violences : 1.7 mois**
- » **Durée moyenne de séjour¹ pour les autres ménages mis à l'abri à l'hôtel : 7.6 mois**

LES ENFANTS À LA RUE

L'année 2022 a été marquée par une préoccupation forte autour des enfants à la rue au niveau national qui est effectivement une situation que l'on retrouve de façon importante dans la Loire : **763 enfants à la rue²** parmi les demandeurs auprès du 115 sur l'année, ce qui représente 50% du total des mineurs au sein de ménages en demande.

Cette observation, alarmante et qui met en évidence la présence importante de familles en situation d'urgence, ne doit pas faire oublier que 51% des demandeurs auprès du 115 en 2022 sont des hommes isolés.

1. Le calcul des durées moyennes de séjour se fait pour les personnes sortant des dispositifs et ne prend donc pas en compte les personnes qui sont encore hébergées.

2. Agrégation des enfants (entendus comme personnes de 0 à 18 ans) au sein des ménages déclarant dormir dans la rue et dans des hébergements mobiles ou de fortune (voiture, hall d'immeuble, parking ...).

B. La restructuration de l'équipe 115

L'équipe 115 s'est stabilisée avec un fonctionnement autour de 6 écoutants au cours de l'année 2022. Si ce sixième poste n'est toujours pas pérenne en 2023, le fait d'être une équipe de six a rendu l'intégration et la formation des nouveaux écoutants plus efficiente et plus agréable pour toutes et tous.

Un fonctionnement avec 6 écoutants est un minimum pour fonctionner correctement et pouvoir s'adapter aux aléas sanitaires. Il permet également un accueil téléphonique de meilleure qualité (*temps d'attente moins longs avant le décroché, réponse aux sollicitations adaptée et de qualité, etc.*).

« Je vais vous montrer en quelques lignes en quoi consiste ce métier qui n'est pas très connu du public, les qualités pour être un bon écoutant, les difficultés de ce métier, ce que j'ai découvert avec cette expérience et ce qui devrait changer selon moi.

Le métier d'écoutant social comme son nom l'indique c'est être à l'écoute des personnes qui sont dans le besoin (situation de vulnérabilité et de précarité) mais pas que. Le métier d'écoutant, en plus de gérer l'orientation sur les différents dispositifs d'hébergement d'urgence, est aussi de savoir rassurer les gens fragiles (personnes victimes de violences, personnes malades, personnes en détresse...), travailler sous pression, trouver des solutions rapidement, répondre aux besoins des personnes autres que l'hébergement en orientant vers les différents partenaires ou en sollicitant l'équipe mobile de rue.



Les qualités pour être un bon écoutant social sont l'empathie, la patience, la maîtrise de soi (car on est amené à être en contact avec toutes sortes de personnes), la confidentialité (secret professionnel), l'ouverture d'esprit (chaque situation est différente), le non-jugement (car on n'a pas vécu la même vie), une bonne capacité de communication (barrière de la langue). Il faut aussi avoir un niveau de connaissance important sur les partenaires (accueils de jour, partenaires du secteur de l'asile...).

La difficulté dans ce métier est de ne pas pouvoir, en tant que personne, répondre à toutes les demandes (le manque des places, le sentiment d'injustice). »

Ce qui m'a surpris, c'est le fonctionnement de la répartition des places qui est dirigée par l'État : c'est l'État qui finance toutes les places. C'est quelque chose que j'ai appris en arrivant au 115, tout comme la façon dont fonctionnent les orientations sur les différents dispositifs.

A mon sens, ce qui devrait changer c'est la valorisation du métier d'écoutant auprès de nos partenaires, que tous les professionnels qui nous sollicitent aient conscience que ce n'est pas un métier facile et que notre mission est plus large que de simplement répondre à des appels. »

Jediansy Boholo Mpia, écoutante 115 depuis mars 2022

Le poste de coordinatrice technique 115 a également été créé, il est actuellement occupé par une ancienne écoutante qui l'a d'abord expérimenté à mi-temps entre mars 2022 et octobre 2022 avant de l'assurer à plein temps depuis octobre 2022. Il consiste en :

- L'accueil du public au SIAO et l'accueil téléphonique (*partagé avec l'assistante de direction*).
- La tenue de différents outils de suivi nécessaires à l'activité du 115 qui implique un lien rapproché avec les hôteliers et les partenaires.
- La réflexion autour d'une mobilisation régulière des différents acteurs de la veille sociale.
- La rencontre avec différentes associations stéphanoises, en lien avec la travailleuse sociale référente « *urgence* » au SIAO, pour la constitution et l'entretien d'un réseau d'acteurs pouvant agir en direction des personnes en très grande précarité.

C. L'évolution du parc d'hébergement d'urgence

Le parc d'hébergement d'urgence est constitué de places en centre d'hébergement d'urgence dites « pérennes », de solutions de mise à l'abri à l'hôtel et de places qui ne sont pas ouvertes toute l'année, dédiées à des mises à l'abri en raison « d'aléas climatiques » (anciennement mise à l'abri hivernale).

Plusieurs changements forts ont été opérés au cours de l'année 2022 au sein de ce parc :

- Pour rappel, depuis le **19 novembre 2021** : annonce d'un **parc hôtelier bloqué à 458 places** incluant les personnes victimes de violences conjugales et les personnes en grande vulnérabilité.
- Le **10 mai 2022** : **fermeture des 85 places dites de « mise à l'abri hivernale »** et fin annoncée des périodes de mises à l'abri hivernales (au profit des mises à l'abri pour « aléas météorologiques ») : pérennisation de certaines de ces places, fermeture définitive ou ponctuelle des autres.
- Le **14 novembre 2022** : **ouverture de 105 places ponctuelles** dites de mise à l'abri pour aléas météorologiques.
 - » Elles ont permis d'héberger, de façon non-pérenne, 214 personnes distinctes (147 ménages distincts) entre le 14 novembre et le 31 décembre 2022.
- Le **23 décembre 2022** : suite à l'échec du maintien du parc hôtelier à 458 places (la mise en sécurité des personnes victimes de violences conjugales n'ayant pas de limite en termes de nombre), **dissociation du parc hôtelier en deux** : 360 places pour les personnes en grande vulnérabilité et un nombre de places indéfini pour les personnes victimes de violences conjugales.

S'il est effectivement nécessaire de considérer ces évolutions en nombre de places d'un point de vue comptable et budgétaire, il faut toutefois noter que cette comptabilisation peut être trompeuse lorsque l'on considère la situation des personnes. Des fermetures de places n'engendrent pas toujours des remises à la rue ou des sorties sans solution et inversement des ouvertures ne sont pas nécessairement synonymes d'accueil de nouvelles personnes.

D. Préfiguration du Service Public de la Rue au Logement : Le rôle du SIAO dans la coordination de la veille sociale

L'instruction du Gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pose le principe de la coordination des acteurs de la veille sociale (maraudes, équipes mobiles et accueils de jour ou de nuit, service téléphonique 115) par le SIAO. L'objectif premier va dans le sens d'une vérification de la couverture des besoins tant en termes de territoire géographique que de réponse aux besoins des personnes. L'idée est également de permettre à toute personne sans-abri de bénéficier d'un diagnostic social et d'aller vers un partage d'informations entre tous les acteurs.

En ce sens, le SIAO a d'abord tenté de mettre en place des réunions de coordination de la veille sociale, réunions qui se sont heurtées à un contexte incertain dans l'accueil et l'hébergement d'urgence. Ceci a conduit à ré-évaluer l'approche en démarrant cette coordination par des temps mensuels d'échanges entre le 115 et l'équipe mobile de rue portée par l'association Renaître. Ces derniers ont permis de retravailler un processus de fonctionnement commun (pour renforcer la coopération déjà mise en place au quotidien) mais aussi d'échanger, entre professionnels de terrain, sur des situations connues des deux équipes.

De plus, depuis 2021, une travailleuse sociale du SIAO, Clémence Bonnet, accompagne des ménages mis à l'abri à l'hôtel (les ménages en situation administrative régulière) dans le cadre de la mise en œuvre d'une référence thématique « urgence » (cf. description ci-dessous) mais aussi dans l'objectif de fluidifier les parcours d'accès au logement depuis l'hôtel.

L'idée est de favoriser le repérage de ménages susceptibles d'accéder au logement ou à défaut à un logement accompagné / hébergement insertion dès l'appel au 115 ou la mise à l'abri à l'hôtel ce qui est tout à fait conforme aux ambitions portées par le Service Public de la Rue au logement.

Sur l'année 2022 :

- 39 ménages distincts ont été accompagnés dans ce cadre
- Parmi eux, 27 ont accédé à un logement ou à un dispositif insertion au cours de l'année.

2. L'activité du service social

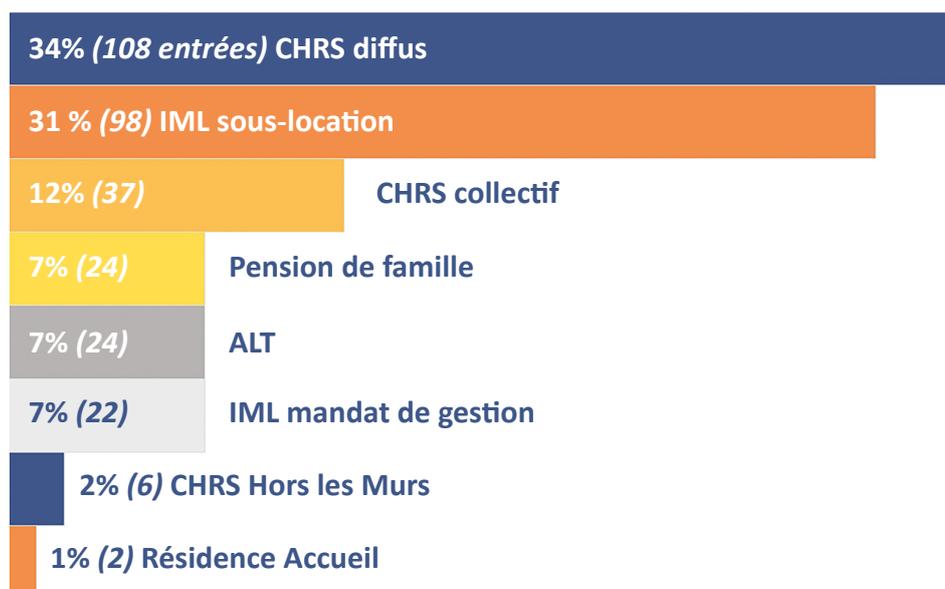
A. Bilan du service social : les principaux indicateurs

L'équipe sociale, composée de cinq travailleurs sociaux, a en charge le traitement des demandes d'hébergement d'insertion et logement accompagné réalisées par des prescripteurs partenaires via le logiciel SI SIAO. Les professionnels de l'équipe sociale se doivent d'être des référents de parcours vers le logement des ménages en situation de précarité qui sollicitent le SIAO. En fonction des situations des personnes, la référence de parcours peut être plus ou moins intense, nécessiter de se mettre en lien avec un nombre plus ou moins important d'acteurs.

INDICATEURS GÉNÉRAUX

- **1060 demandes d'hébergement d'insertion et logement accompagné reçues**
- **Nombre de demandeurs distincts : 1464 personnes soit 976 ménages**
 - » Légère hausse de 5% des ménages en demande auprès du service social
- **Nombre d'entrées effectives : 321**

NOMBRE D'ENTRÉES PAR DISPOSITIF



Du côté de l'hébergement d'insertion et du logement accompagné, on observe également une saturation importante. Même si, contrairement au 115, la réponse suite à une demande n'est pas instantanée (*il n'est donc pas possible de considérer des demandes pourvues ou non d'après les données extraites du logiciel SI SIAO*), il est possible de mettre en évidence que sur l'année 2022, le service social du SIAO a reçu 1060 demandes et n'a enregistré que 321 entrées sur la même période.

Il est également nécessaire de préciser que ne figurent pas dans ces comptabilisations l'AVDL (*Accompagnement Vers et Dans le Logement*) et les résidences sociales, en lien avec le fonctionnement actuel du SIAO avec ces dispositifs³.

3. Les places des résidences sociales ne sont pas enregistrées sur le SI SIAO car une partie seulement de leurs capacités est en gestion au SIAO. En ce qui concerne l'AVDL, comme il s'agit de mesures d'accompagnement et non de places, les entrées ne sont pas visibles dans les extractions comme pour les autres dispositifs.

FOCUS CHIFFRES CLÉS

LES JEUNES « Sortants d'ASE »

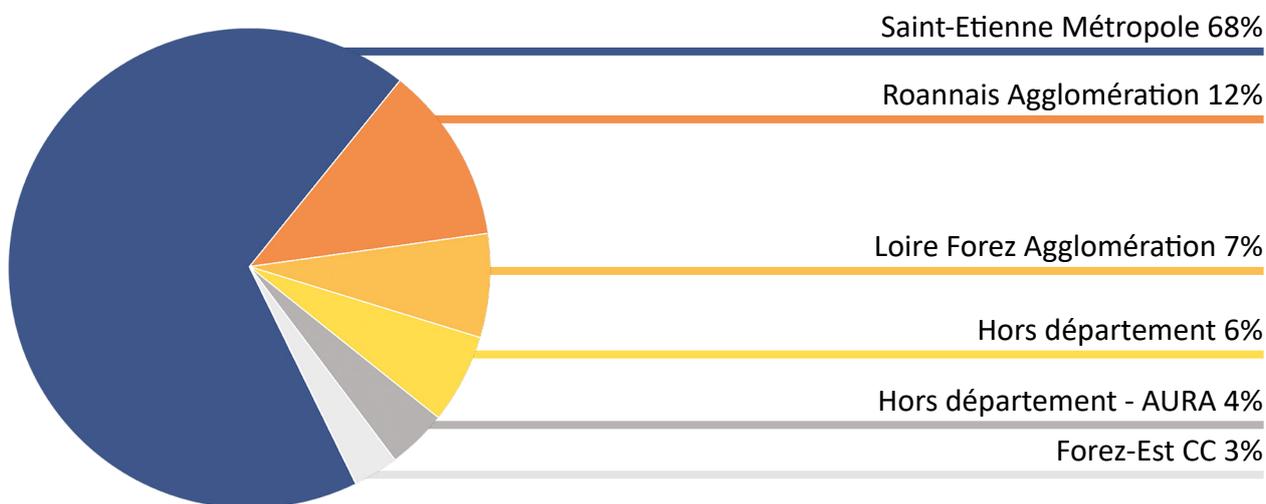
Comme tous les ans, le nombre de jeunes (*de 18 à 25 ans*) est très important parmi les demandeurs auprès du service social du SIAO. Ils ont fait l'objet de focus dans les rapports d'activité des années précédentes et dans plusieurs notes d'observation, il n'est donc pas nécessaire de revenir sur les principaux constats tirés dans le cadre de ce rapport d'activités. La nouveauté, en 2022, est d'avoir pu comptabiliser de façon un peu plus fiable que les années précédentes le nombre de jeunes « *sortant d'ASE* » parmi les demandeurs :

Sur l'année 2022, parmi les personnes en demande auprès du service social du SIAO, 30 étaient identifiées en fin de parcours ASE et 48 bénéficiaient d'un contrat jeune majeur au moment de la demande. L'ensemble de ces jeunes demandeurs « ASE » avaient entre 17 et 21 ans et représentaient 45% des 17-21 ans en demande (*en leur nom propre*) auprès du SIAO insertion.

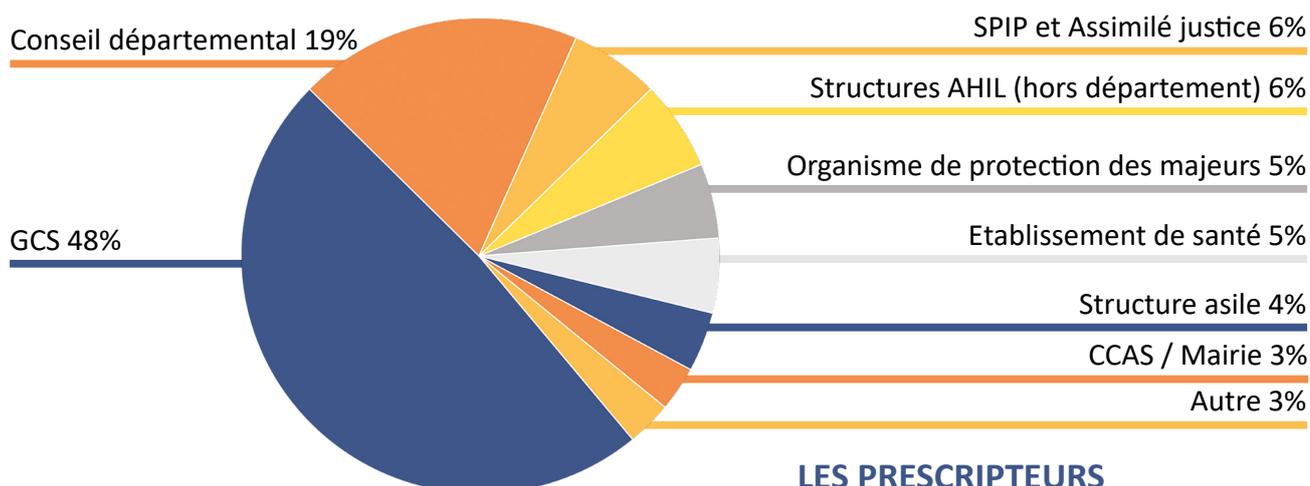
L'ORIGINE DE LA DEMANDE

Les constats sur l'année 2022 sont similaires à ceux des années précédentes.

On observe toujours une polarisation de la demande sur la métropole stéphanoise et dans une moindre mesure au sein de Roannais agglomération.



Les prescripteurs majoritaires font partie du secteur accueil - hébergement - insertion logement mais la part des demandes émanant de partenaires extérieurs augmente par rapport à 2021 (*de 43% à 52%*) avec une augmentation significative des demandes réalisées par le Conseil départemental (*+ 5 points*). L'hypothèse pour expliquer ces hausses est que le travail de sensibilisation sur les missions du SIAO amorcé par le projet de SIAO mobile (*décrit plus bas*) commence à porter ses fruits avec un meilleur repérage de nos services par les acteurs en lien avec des personnes en situation de précarité.



LES PRESCRIPTEURS

B. Les références thématiques des travailleurs sociaux

En plus de leur mission de référent de parcours, les travailleurs sociaux du SIAO portent chacun une référence thématique afin de mieux répondre à des problématiques particulières récurrentes et d'être identifiés comme interlocuteurs ressources sur ces sujets.

Trois références ont débuté en 2021 et se sont déployées en 2022, une a démarré en 2022 et la dernière a été préfigurée au cours de l'année 2022.

La référence urgence

Déjà évoquée plus haut, car elle est à cheval entre l'activité du 115 et du service social, la référence thématique urgence est la première à avoir été mise en place au SIAO.

Pour rappel, les missions associées sont :

- L'appui à la mission hôtel avec l'accompagnement de ménages en situation régulière mis à l'abri à l'hôtel
 - La rencontre de personnes sans accompagnement social mis en place, pour de l'accès aux droits fondamentaux
 - La constitution d'un réseau d'acteurs autour de l'urgence sociale : développer l'interconnaissance voire créer des groupes d'entraide autour de situations complexes pour permettre des regards croisés
- » Sur l'année 2022, ont été rencontrés : Le Secours Catholique, le Secours populaire, les CCAS (services domiciliation et aides alimentaires), St Vincent de Paul, Féminité sans Abri, Le Refuge.

La mission consistant en l'accompagnement de ménages repérés par le 115 et sans accompagnement aucun a été une spécificité de la référence urgence au départ. Elle est désormais partagée par tous les membres de l'équipe sociale au vu du nombre trop important de situations que cela représentait.

« Ce qui est utile avec cette référence c'est effectivement d'avoir les bons partenaires, les bonnes informations et donc d'être plus efficaces dans les orientations. Ce qui est plus difficile c'est le temps, le temps que cela prend, d'avoir le « réflexe » de travailler ensemble ce qui ne va pas de soi. Je pense que ce sera une habitude à mettre en place mais qui sera à terme bienvenue. »

Clémence Bonnet
Coordinatrice sociale urgence



La référence santé

Cette référence thématique a été mise en place suite à un groupe de travail réunissant plusieurs acteurs du secteur AHIL et de la santé. Ses contours sont :

- L'évaluation des situations des personnes dans toutes leurs dimensions et l'analyse des besoins médico-psycho-sociaux
- Assurer l'appui à l'organisation des parcours de santé complexes auprès des professionnels du GCS et des professionnels du soin
- Mettre en réseaux les différents secteurs, provoquer des actions d'interconnaissance
- Coordonner une offre de formation à destination des professionnels du secteur AHIL.

Très concrètement, sur l'année 2022 la coordinatrice santé-précarité :

- A suivi 24 ménages distincts dans le cadre de sa référence thématique
- A répondu à 69 demandes d'intervention
 - » 70% concernant des demandes dites « simples » (*transmission d'informations...*)
 - » 22% concernant des demandes plus complexes nécessitant un plan de préconisations
 - » 8% concernant des demandes très complexes, nécessitant un plan d'intervention coordonné.
- A rencontré plus d'une vingtaine de partenaires santé pour constituer son réseau (*présentation de son action, identification des ressources disponibles sur le territoire, partage des informations « santé » à l'ensemble des associations du secteur AHIL...*) et a signé une convention avec la communauté 360 (*MDPH en cours*).



« Le poste de coordination parcours santé permet à des personnes avec critères de vulnérabilité d'accéder plus facilement à un hébergement d'urgence et d'insertion. En effet, au vu de la complexité des situations, celles-ci sont présentées en Commission Départementale d'Orientation du SIAO et peuvent être prioritaires sur la liste d'attente d'un dispositif AHIL. Les personnes peuvent donc accéder plus rapidement à une solution d'hébergement. L'accentuation du nombre de concertations fin 2022 a favorisé la mise en lien, l'échange, le partage et la concertation entre les professionnels autour de la personne, avec son accord et sa présence. Toutefois, sur l'ensemble des personnes suivies en file active, il y a encore un grand nombre qui restent sans solution faute de place sur les dispositifs AHIL mais également dans les établissements médico-sociaux ».

Deborah Metge
Coordinatrice sociale santé-précarité

La référence jeunes

La référence « *jeunes* » est particulière au sein du SIAO puisqu'elle s'est intégrée au projet de création d'un consortium d'associations du territoire « **S'IL JEUNES** », présenté ci-dessous par la coordinatrice sociale jeunes du SIAO, **Laëtitia Djouder**.

Le repérage et la mobilisation des publics invisibles ou NEETS (« *ni en emploi, ni en formation, ni en études* »), constitue une priorité européenne et un enjeu du Plan D'Investissement dans les Compétences. Dans ce cadre, la DREETS a lancé un appel un projet auquel un consortium d'acteurs (*Rimbaud, le SIAO, Loire Service Environnement, STAFF 42, la Mission Locale, l'ANEF et l'AGASEF*) a répondu début 2022 pour constituer le « **S'IL JEUNES** ».

Depuis février 2022, l'équipe pluri-professionnelle propose un accompagnement global aux 16 -29 ans vers l'insertion par l'activité économique et par l'hébergement/logement avec une attention particulière portée aux problématiques de santé des jeunes. Les usagers sont reçus sur rendez-vous mais aussi lors de temps d'accueils libres les mardis matin, mercredis après-midi et vendredis matin.

L'équipe est installée dans des locaux situés aux **15 boulevard Albert 1er, 42000 Saint-Etienne** et dispose d'une ligne téléphonique dédiée : **09 51 59 83 20**

Le financement alloué à ce projet expérimental permet l'accompagnement de 40 jeunes par an et ce pour 2 ans.

La référence personnes victimes de violences

Cette référence thématique a débuté en février 2022 suite à une augmentation du nombre de personnes victimes de violences conjugales hébergées à l'hôtel. L'objectif était de coordonner les parcours d'accès au logement de ces personnes en s'adaptant à la spécificité de l'accompagnement en lien avec les violences conjugales.

Dans la cadre de cette référence thématique, un partenariat fort s'est créé entre le SIAO et SOS violences conjugales 42. Suite à de nombreuses rencontres et échanges, il a été décidé conjointement de mettre en place des permanences dans les locaux de l'association SOS violences conjugales 42 :

- **Depuis mai 2022, une permanence tous les mois à Saint-Etienne** : rencontre de 16 ménages distincts.
- **Depuis septembre 2022, une permanence à Roanne** : rencontre de 7 ménages distincts.

« Les personnes rencontrées étaient toutes connues dans le logiciel SI SIAO puisqu'elles ont été orientées par le 115 mais n'avaient pas de demande d'insertion en cours. Le suivi de ces personnes victimes de violences ne se cantonne pas uniquement aux permanences, elles peuvent être reçues au gré des besoins dans un second temps pour bénéficier d'un accompagnement plus poussé. Pour 2023, l'objectif est de maintenir ce partenariat ainsi que les permanences. Le but est aussi de faire évoluer cette référence thématique pour aller plus loin dans la définition des violences et leur prise en charge globale. »

Alexia Delolme

Coordinatrice sociale sur les violences

La référence logement

Enfin, la référence logement a été préfigurée en 2022 mais se concrétisera surtout sur l'année 2023. Le travailleur social dédié à cette référence a tout de même amorcé la réflexion sur l'année 2022 en participant à une enquête de l'Observatoire sur l'accès au logement des personnes en situation de précarité et en débutant une formation spécialisée sur le Logement d'abord.

« Lorsque fin 2021, le projet d'une enquête sur les parcours d'accès au logement via les dispositifs d'hébergement/logement accompagné dans la Loire a été évoqué par l'équipe de l'Observatoire du SIAO, j'ai vu l'opportunité de rencontrer les structures du groupement et d'avoir une meilleure connaissance des dispositifs sur le territoire.

De plus, mener une enquête et développer des compétences dans la façon de construire et concevoir des entretiens dans le cadre d'une recherche me paraissait être en lien avec l'évolution des missions des travailleurs sociaux au SIAO.

Durant le temps d'enquête, les entretiens semi-directifs n'ont pas été simples à réaliser car il a fallu me départir de mon statut de travailleur social au SIAO. J'ai dû prendre du recul sur ma fonction pour adopter une écoute attentive et objective.

Les temps de construction de l'analyse, le travail avec le groupe de suivi et les retours avec le terrain m'ont permis d'entrevoir le travail de recherche et le processus d'analyse pour arriver à produire une réflexion sur l'état du secteur AHIL dans la Loire.

Ces temps de travail et l'évolution des missions des SIAO ont fait germer en moi le projet d'un départ en formation. Après une période de réflexion, c'est assez naturellement que je me suis tourné vers le Diplôme Universitaire Logement D'Abord (L.D.A) porté l'ORSPERE-SAMDARRA et l'Université Lyon 2. J'ai pu débiter en octobre la formation sur le site du Centre Hospitalier Le Vinatier (Bron). La formation est divisée en 4 modules : politique(s) du L.D.A., cohabiter et accompagner à habiter, L.D.A. et ses publics, des pratiques en mutation.

La formation et les échanges m'apportent une réflexion sur l'évolution des pratiques que nous pouvons avoir en matière d'accompagnement, de dispositifs, de nouvelles fonctions (ex : travailleur pair). Je comprends mieux ce projet ambitieux de faire du logement une priorité et un droit pour tous. »

Gaëtan Ravel

(futur) Coordinateur social logement



C. Le travail de la Commission Départementale d'Orientation

La Commission Départementale d'Orientation (CDO) du SIAO regroupe depuis 2020 des représentants d'associations de l'hébergement et du logement accompagné, un représentant de la DDETS (*Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités*), un cadre (*directrice adjointe ou directrice*) et deux travailleurs sociaux du SIAO.

Au cours de l'année 2022, la CDO s'est réunie 45 fois pour l'examen de 1004 situations ce qui représente **896 ménages distincts** (*un même ménage peut effectivement passer plusieurs fois en commission*).

Le travail d'orientation consiste en la recherche d'un consensus entre les différents acteurs en présence afin de déterminer le dispositif le plus adapté à la situation de la personne. Il se base sur les préconisations réalisées par les travailleurs sociaux du SIAO et celles des prescripteurs. Si dans la majorité des cas, la décision de la CDO se conforme à la préconisation du SIAO, il faut souligner l'importance de ce travail partenarial qui permet le plus souvent d'affiner les propositions d'orientations mais aussi, dans 18% des cas, de requalifier la préconisation initiale.

Les décisions de la CDO sont de plusieurs types :

- Inscription sur liste d'attente pour une orientation sur un dispositif lorsqu'une place sera disponible.
- Ajournement des situations pour lesquelles il n'y a pas assez d'informations, ou une absence de consensus, pour prendre une décision d'orientation.
- Refus des situations qui ne relèvent pas d'un dispositif d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné.

Le tableau ci-dessous reprend, pour chaque ménage distinct, la dernière décision validée en CDO :

| TYPE DE DÉCISIONS | NOMBRE DE MÉNAGES DISTINCTS | PART |
|------------------------|-----------------------------|-------------|
| AJOURNEMENT SANS SUITE | 11 | 1% |
| ALT | 27 | 3% |
| AVDL ET ASSIMILÉ | 86 | 10% |
| CHRS | 301 | 34% |
| CHRS Hors-les-murs | 9 | 1% |
| IML MANDAT DE GESTION | 48 | 5% |
| IML SOUS-LOCATION | 268 | 30% |
| PENSION DE FAMILLE | 61 | 7% |
| RESIDENCE ACCUEIL | 7 | 1% |
| RESIDENCE SOCIALE | 22 | 2% |
| REFUS | 56 | 6% |
| TOTAL GÉNÉRAL | 896 | 100% |



Au-delà de ces indicateurs, ce sont aussi et surtout les observations et les constats posés tout au long de l'année, avec la perspective d'une évolution vers une commission souveraine dans ses décisions, qui méritent d'être soulignés sur 2022.

Atteindre cet objectif de souveraineté suppose une participation active et régulière de ses membres, un engagement fort de tous de façon à faciliter les orientations et ainsi limiter la vacance sur les dispositifs (*moins de refus, suppression des commissions internes des structures ...*).

D. Préfiguration du Service Public de la Rue au Logement : Les réflexions sur l'évolution de la CDO

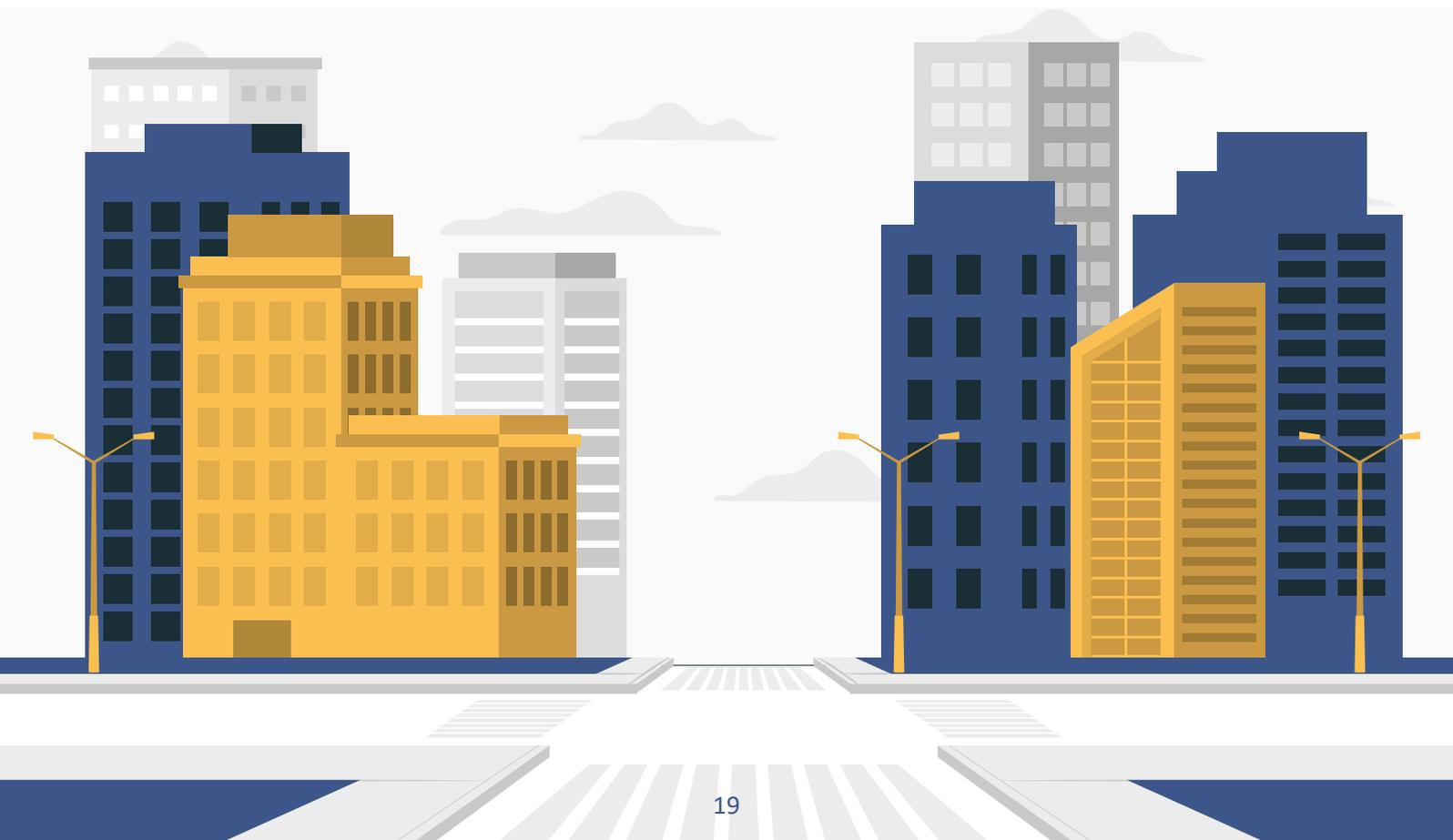
Si la CDO existe en tant qu'instance d'échange autour des situations depuis le démarrage du SIAO en 2011, sa composition et son fonctionnement ont évolué au fil des années. Les tâtonnements des débuts ont laissé place aux interrogations conduisant le SIAO à tester différentes modalités de mise en œuvre. 2022 a toutefois marqué un tournant avec l'instruction ministérielle du 31 mars qui précise les missions des SIAO et impose une refonte de la CDO. La réflexion devra être orientée, dès 2023, vers l'organisation de deux réunions distinctes :

- Une commission « *situations complexes* », « *destinée à instaurer un échange autour des situations présentant des problématiques multiples et / ou complexes nécessitant une prise en charge assortie d'un accompagnement social global soutenu* ».
- Une commission « *logement accompagné* » dans un premier temps puis intégrant peu à peu la question du logement de droit commun.

Quels liens entre la CDO « logement » et les instances logement existantes (CLT, COMED, Cappex...) ?

Quelles formes concrètes prendront ces deux commissions dans la Loire ?

Autant de questions à mettre au travail qui ont été abordées le 13 décembre 2022 lors d'un atelier au cours du séminaire pour la mise en œuvre du Service Public de la Rue au Logement organisé par la DDETS et réunissant plusieurs acteurs clés. L'invitation des bailleurs, via AURA HLM, au titre de l'interconnaissance a donc été lancée pour une mise en pratique sur 2023.



3. L'activité « régaliennne » du service observation et communication

L'observation de l'activité du 115 et du service social du SIAO ainsi que la production de données quantitatives sur les personnes en demande font partie des missions du cadre réglementaire des SIAO depuis 2014. Elles sont réalisées par une professionnelle dédiée depuis 2021.

Elles comprennent :

- **La production d'indicateurs sur les personnes en demande via le logiciel SI-SIAO** qui prend la forme de remontées périodiques et de productions statistiques sur demande auprès des services de la DDETS.
- » Au cours de l'année 2022 : stabilisation des process de fiabilisation de production des données dans un contexte d'évolution du logiciel SI-SIAO.
- **La participation à la dynamique d'observation régionale pilotée par la DREETS** réunissant les observatoires des SIAO de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- » Au cours de l'année 2022 : réunions bimestrielles pour définir des méthodes de production d'indicateurs régionaux communs et former les SIAO moins avancés dans la production statistique à partir du logiciel SI-SIAO.

L'observatoire du SIAO est devenu en 2022 le « *service observation et communication* » avec le recrutement de Vincent Damon, en charge du numérique, de la communication et des formations SI-SIAO. Si ses deux premières missions sont plus destinées au GCS SIAO qu'au « *SIAO régaliennne* », il convient de préciser que la formation au logiciel SI SIAO fait bien partie des missions financées par la DDETS. Cette dynamique de formation a été préfigurée en 2022 mais se déploiera surtout sur l'année 2023.

4. La mobilité : aboutissement du mode projet et intégration dans les missions du SIAO

Depuis mai 2020, un projet de « *SIAO mobile, global et pluridisciplinaire* » est en cours de réflexion et de mise en œuvre au sein du SIAO de la Loire. L'ambition générale de ce projet est de développer l'action du SIAO dans l'ensemble du département via des initiatives « *hors les murs* » avec un objectif de lutte contre le non-recours aux droits.

Les objectifs concrets de ce projet étaient doubles : des actions d'aller-vers des personnes potentiellement en situation de non-recours à leurs droits et un travail de développement territorial. Les aspects concernant le développement territorial seront développés en deuxième partie de ce rapport car ils concernent l'ensemble des membres du GCS mais comme la mobilité est étroitement liée à l'activité quotidienne du SIAO, nous avons choisi de la présenter dans cette première partie.

Concrètement, les actions de mobilité développées au cours de l'année 2022 sont de 3 types :

- **des séances d'information / sensibilisation sur le SIAO**
 - **des actions collectives**
 - **des permanences**



Les séances d'informations / sensibilisations

Ces séances sont à destination des professionnels et des bénévoles susceptibles d'être en relation avec des personnes en situation de sans-abrisme ou de mal-logement. Elles ont pour objectifs de faire connaître les missions du 115-SIAO ; d'explicitier le parcours de la demande sur SI SIAO ; de proposer une première vue sur l'étendue des dispositifs et leurs modalités d'accès.

- **18 séances réalisées** en 2022 auprès de bénévoles d'associations caritatives, de professionnels du département et de CCAS, de professionnels de secteurs connexes (*santé, prévention spécialisée, centres sociaux...*).

Les actions collectives

Ces actions sont à destination de personnes potentiellement en situation de non-recours à leurs droits au regard de l'hébergement et du logement. L'objectif est le même que pour les professionnels à savoir présenter l'éventail des possibles sur le territoire et les modalités d'accès.

- **2 actions réalisées** en 2022 auprès de jeunes en MECS (*Maison d'Enfants à Caractère Social*) et de personnes en centre de détention.

Les permanences

L'idée première était d'identifier dans le département des lieux pertinents pour réaliser des permanences d'accès aux droits par le SIAO. Les deux enquêtes territoriales réalisées (*vallée du Gier et Loire-Forez agglomération*) ont révélé que cette modalité d'action n'était pas la plus adaptée sur ces territoires, la formation des bénévoles et des professionnels ainsi que la facilitation de la communication entre les partenaires et le SIAO étant plus adéquates au vu de l'importance du réseau d'acteurs déjà présents et de la ponctualité des situations relevant du SIAO sur des secteurs ruraux ou péri-urbains. Cependant, après divers échanges avec les membres du groupement, il a été décidé que ce format pouvait correspondre aux besoins sur certains lieux identifiés à Saint-Etienne comme l'accueil de jour « *La Fontaine* » de l'association Renaître.

La permanence à « LA FONTAINE » sur l'année 2022

- **5 permanences tenues entre octobre et décembre, une fois tous les 15 jours les lundis matin**
- **Rencontre de 16 ménages distincts**
 - » 8 qui n'étaient pas connus du SIAO et pour lesquels des démarches ont pu être entamées suite à la permanence.
 - » 3 déjà connus du SIAO en attente pour intégrer un dispositif d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné.
 - » 3 déjà connus du SIAO dont les demandes ont été refusées ou annulées.

Ces actions constitutives du projet appelé « mobilité » font désormais partie intégrante des missions des équipes du 115 et du service social : la phase projet a abouti et les actions se sont pérennisées.

1. Une nouvelle identité pour le groupement

Comme nous l'avons présenté dans le rapport moral et en introduction de ce rapport d'activité, le groupement de coopération occupe aujourd'hui une place centrale pour la coordination des acteurs mais aussi par la mise en place d'actions coopératives concrètes.

Dans le cadre de la mise en place du service public de la rue au logement, le Groupement représente un collège parmi les cinq du COSTRAP, nouvelle instance de pilotage du SPRL. Le GCS interviendra donc au côté des collèges, Bailleurs, Personnes accompagnées, Collectivités, Etat et Partenaires (*ARS, Mission locale...*).

Plus concrètement, en 2022 nous avons réuni le Comité de pilotage du groupement environ une fois par mois, le COPIL élargi, qui réunit toutes les gouvernances des associations membres, 2 fois, en mars et en octobre.

Concernant les instances d'animations opérationnelle, le COMOP se réunit environ toutes les 6 semaines et les groupes de travail thématique, plusieurs fois dans l'année, en fonction des besoins repérés en COMOP.

2. L'observation et la communication au service du groupement

A. L'observation pour le groupement

Au-delà de sa dimension régalienne, l'Observatoire du SIAO 42 se veut être un outil de production de connaissances à destination de l'ensemble des membres du GCS SIAO 42 ou de ses partenaires. L'idée est d'aller plus loin que l'observation quantitative des publics en demande auprès des services du SIAO en intégrant des éléments d'observation qualitative et en élargissant les périmètres d'investigation.

Enquête territoriale à Loire-Forez agglomération

LE CONTEXTE

L'Observatoire a réalisé une enquête de grande ampleur sur le territoire de Loire Forez agglomération (*LFa*) grâce à un co-financement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et de la Fondation Abbé Pierre. Elle part du constat suivant : le GCS SIAO 42, supposé être départemental, possède des dispositifs essentiellement à Saint-Étienne Métropole et dans le Roannais et peu de demandes auprès du 115 ou du SIAO émanent de LFa alors même que des indicateurs montrent une précarité potentielle dans le secteur. Ainsi, des personnes à LFa entreraient potentiellement pleinement dans le champ d'action du GCS SIAO mais ne sollicitent pas l'organisme ni via le 115 ni le SIAO.



LES OBJECTIFS

- Mieux comprendre les formes, causes et conséquences de ce phénomène de non-recours sur le territoire
- Nourrir les connaissances de l'Observatoire en tentant de saisir les besoins et difficultés tant des acteurs locaux que des personnes concernées par la précarité dans un secteur à dominante rurale ou péri-urbaine qui constituent aujourd'hui les angles morts de l'observation sociale
- Permettre, à terme, aux acteurs compétents d'apporter des réponses opérationnelles pertinentes face aux problématiques soulevées par ce diagnostic.

LE DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

- La première partie de l'année 2022 consacrée à un travail de terrain important (*amorcé en 2021*) : l'enquête in situ s'est faite selon une méthode inductive ayant permis de recueillir les témoignages d'une centaine d'acteurs (*élus, représentants d'associations caritatives et institutionnelles, bénévoles, membres de collectifs, professionnels du secteur de la santé, des personnes en situation de mal-logement, etc.*) via des entretiens semis directifs et un séminaire. Ce dernier a eu lieu le 9 juin 2022 et a permis de présenter à une soixantaine de personnes le SIAO, l'Observatoire et l'enquête en question le matin et de recueillir des données qualitatives supplémentaires en organisant des ateliers thématiques l'après-midi.
- La seconde partie de l'année 2022 dédiée à l'analyse des données recueillies et à la rédaction d'un rapport d'enquête.

L'intégralité du travail a été accompagné par la fondation Abbé Pierre tant sur le cadrage méthodologique que sur l'élaboration des axes d'analyse. Cette enquête, sa démarche et ses résultats sont explicités dans un rapport finalisé en décembre 2022 nommé « *La précarité et l'habitat à Loire Forez agglomération, du non-recours à la bricole* ».

Ainsi, 2023 sera consacré à sa restitution auprès des différents acteurs concernés et intéressés. Sa diffusion se fera à l'issue des restitutions et une synthèse sera, dans l'attente, communiquée.

Enquête sur l'accès au logement des personnes précaires

LES OBJECTIFS

En 2021, l'Observatoire a initié un travail d'enquête de grande ampleur autour de trois objectifs :

- Dresser un état des lieux de l'ensemble des solutions d'hébergement - logement accompagné existantes dans le département de la Loire
- Déterminer si les associations sont équipées pour répondre aux besoins des personnes accompagnées
- Identifier les visions du Logement d'abord que peuvent avoir les différents acteurs du secteur AHIL.

LE FRUIT D'UN TRAVAIL COLLECTIF

- 4 membres du SIAO y ont contribué : Gaëtan Ravel, travailleur social au SIAO et Maria Alejandra Muñoz Ramos, en stage, ont rejoint Eva Pottier et Adèle Bertrand (*cheffes de projets observatoire*) pour toute la 1ère phase d'étude.
- Un groupe de suivi pluridisciplinaire (*des professionnels du secteur AHIL et une chercheuse en sciences sociales*) a été constitué pour accompagner cette enquête sur la forme et le fond (*méthodologie, axes d'analyse, sujets à approfondir, etc.*)
- L'appui de quatre professionnels du groupement pour la réalisation et la retranscription d'entretiens.

LE DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

- De février à juillet 2022 : 76 entretiens semi-directifs d'environ 1h réalisés dans tous les dispositifs du secteur AHIL (*hors accueil de jour et équipes mobiles*) de toutes les associations du GCS SIAO 42 auprès de différents niveaux d'acteurs (*personnes accompagnées, travailleur.se.s sociaux.ales, chef.fe.s de service, direction*).
- D'août à septembre 2022 : Première phase d'analyse qui a permis de faire émerger 6 thématiques
- Octobre 2022 : Réalisation de 3 entretiens supplémentaires avec des acteurs de secteurs connexes (*handicap et logement social*) pour confronter certains axes d'analyses aux visions des partenaires concernés.
- Novembre 2022 : Réalisation de deux ateliers à Saint-Etienne et Roanne pour confronter ces analyses aux points de vue de personnes déjà interrogées.
- Décembre 2022 : Elaboration d'un plan détaillé.

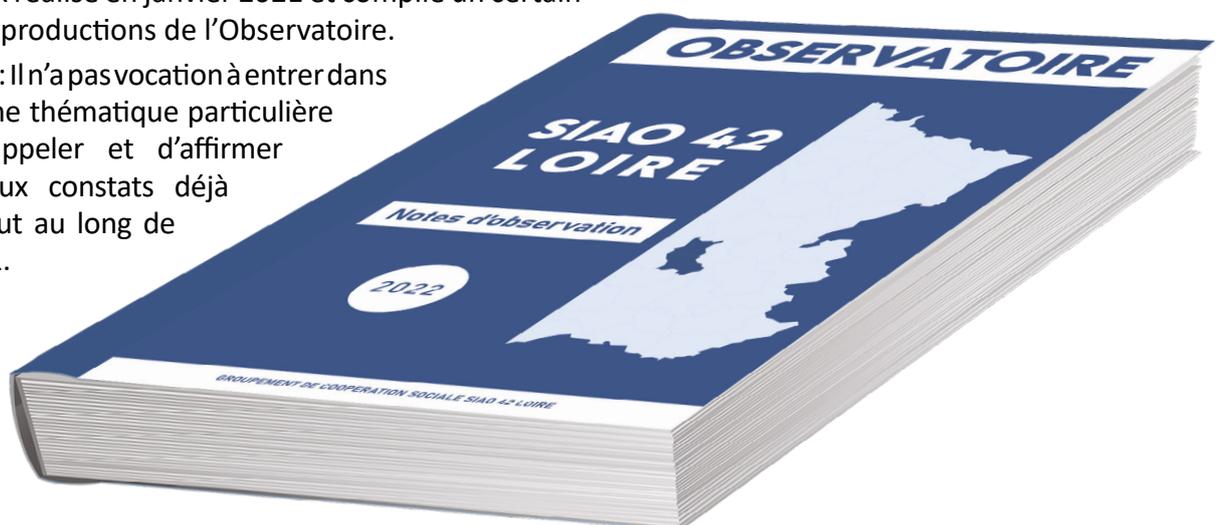
Le début d'année 2023 fera l'objet de l'écriture d'un rapport final et de sa restitution auprès des personnes concernées.

Notes d'observations pour le groupement ou les partenaires

L'observatoire a réalisé 5 notes au cours de l'année 2022 à destination du groupement et/ou de partenaires extérieurs. Ces études sont adaptables selon la commande. Elles mobilisent des méthodes issues des sciences sociales (*statistiques, entretiens, cartographies, questionnaires*), peuvent se baser sur des données quantitatives et/ou qualitatives et aller jusqu'à la formulation de préconisations d'action.

TOUTES LES PRODUCTIONS DE L'OBSERVATOIRE SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DU SIAO

- « *Accès à l'hébergement et au logement des personnes sortant de détention dans la Loire* »
Janvier 2022 : Cette note d'observation a été rédigée dans le cadre d'un partenariat entre le SPIP et le SIAO de la Loire.
» **Ses objectifs** : Avoir une première vue statistique sur les profils des personnes sortant de détention parmi les publics du SIAO et analyser leur prise en charge.
- « *Etat des lieux sur la précarité dans la Loire - Actualisation 2022* »
Juin 2022 : Ce document est une actualisation du premier état des lieux réalisé en janvier 2021 et compile un certain nombre des productions de l'Observatoire.
» **Ses objectifs** : Il n'a pas vocation à entrer dans le détail d'une thématique particulière mais de rappeler et d'affirmer les principaux constats déjà identifiés tout au long de l'année 2021.



- « Note d'observation sur le public des plus de 60 ans »

Août 2022 : Cette note d'observation a été réalisée suite à la sollicitation de professionnels du service social du SIAO ayant le sentiment de se retrouver de plus en plus souvent en difficulté pour orienter des personnes âgées avec des besoins spécifiques liés à leur âge.

» **Ses objectifs** : Dresser un état des lieux sur les personnes de plus de 60 ans sollicitant le 115 et le SIAO pour compléter les ressentis des professionnels de matière « objective ».

- « Bilan sur le dispositif dédié à la mise à l'abri des victimes de violences conjugales »

Septembre 2022 : Cette étude répond à une commande de la DDETS de la Loire auprès de l'Observatoire du GCS SIAO 42.

» **Ses objectifs** : Donner une vue sur l'évolution des demandes entre 2020 et 2021 et sur les profils des ménages mis à l'abri en 2021 et 2022.

- « Note d'observation croisée Isère /Loire sur le public jeune »

Décembre 2022 : Cette note est le fruit d'un premier travail collaboratif entre les observatoires des SIAO de la Loire et de l'Isère. L'idée de réaliser une note croisée sur la thématique des jeunes est née d'un constat partagé entre les deux départements : les personnes de moins de 30 ans sont nombreuses parmi l'ensemble des personnes sollicitant les services des SIAO. Pour autant, lorsque l'on regarde plus finement qui sont ces jeunes, des différences relativement importantes en termes de profil socio-démographique, de situation résidentielle ou de nature de la demande apparaissent.

» **Ses objectifs** : Comparer plus en détails les situations de ces jeunes en demande entre l'Isère et la Loire afin d'avoir une première distinction de ce qui relève des spécificités départementales ou au contraire d'une précarité générationnelle plus générale.

B. La communication et l'information avec l'arrivée de Vincent Damon

En novembre 2022, le GCS a recruté Vincent Damon pour assurer différentes missions liées à l'environnement numérique : la communication, le support informatique et le fundraising (*collecte de fonds*) à venir.

Au service des membres du groupement pour répondre à leurs attentes particulières, les tâches sont aussi variées que les projets :

- Les premières réalisations ont d'abord été au bénéfice du SIAO avec le lancement et l'animation du nouveau site internet et de ses réseaux sociaux corolaires, l'élaboration et la modernisation d'outils informatiques et enfin la mise à jour de support de communication.
- Le projet LOUISE (*Louer Intelligent et Sécurisé*) a également été amorcé avec la création d'un site internet et le déploiement d'un environnement de travail collaboratif pour être effectif en début d'année 2023.
- L'association Renaître a manifesté son intérêt pour moderniser ses supports de communication (*site internet, plaquettes ...*). Triangle se montre intéressé par un futur plan de communication et envisage également la modernisation de ses équipements informatiques.



3. LES PROJETS RÉALISÉS ET INITIÉS EN 2022

A. LA COORDINATION SANTÉ

En 2021, dans le cadre de l'animation du GCS, un groupe de travail thématique « *santé* » s'est constitué réunissant plusieurs membres du GCS et des acteurs du médico-social et du médical. La concrétisation majeure de ce groupe de travail a été la création d'un poste de coordination santé-précarité au sein du SIAO.

La majorité des missions de cette coordinatrice est désormais intégrée à l'organisation des services (*voir la partie sur les références thématiques des salariés du service social*). Toutefois, le volet sur la coordination d'une offre de formations en santé est bien à destination des membres du GCS. L'idée était de pouvoir proposer deux formations spécifiques :

- **Une formation « Rétablissement »** qui vise à doter les professionnels d'un bagage théorique et pratique dans le domaine de la réhabilitation psychosociale. La formation à l'approche du rétablissement s'intègre dans une démarche d'acculturation en lien le « *Logement d'abord* » et sa déclinaison « *Un-Chez-Soi-d'Abord* ». Elle est assurée par l'organisme WFX.
- **Une formation « Repérage des problématiques en santé mentale »** qui a pour objectifs de définir et s'approprier le concept de « *santé mentale* » ; d'appréhender la notion et la spécificité du « *handicap psychique* » ; de comprendre les difficultés fonctionnelles des personnes vivant avec ce type de handicap. Elle est assurée par l'organisme LIFT.

Une première session de formation « *Rétablissement* » a pu se dérouler en novembre 2022 auprès de 12 professionnels de 5 associations différentes. Le reste des sessions (*3 sessions pour Rétablissement et 4 sessions pour « Repérage des problématiques en santé mentale »*) aura lieu en 2023.

B. LA RÉFLEXION SUR LA PLATEFORME DE CAPTATION DE LOGEMENTS

L'année 2022 a également été l'occasion d'avancer sur un projet à destination des membres du groupement, co-porté par deux associations du groupement, celui d'une plateforme de captation de logements.

En effet, les associations gestionnaires de structures AHIL ont souvent pu exprimer leurs difficultés face à la captation de logements (*difficultés de convaincre des propriétaires d'instituer le bail glissant ; difficultés de capter dans certains secteurs tendus ; stigmatisation des associations auprès des propriétaires etc.*) lors de différentes instances réunissant les membres du GCS. L'idée a alors germé de partir des compétences spécifiques des deux agences immobilières (*à vocation*) sociale(s) que sont l'ASL (*Agence Solidarité Logement*) et SOLIHA pour contourner ces difficultés via la création d'une plateforme de captation de logements dans le secteur privé à destination des associations membres du GCS.

Le lancement de cette plateforme, « *LOUISE : Louer Intelligent et Sécurisé* », aura lieu en janvier 2023 mais toute la réflexion et la préparation ont eu lieu sur l'année 2022. Plusieurs réunions et groupes de travail réunissant l'ASL, SOLIHA et dans certains cas le SIAO ont alors permis aux acteurs en présence de définir les contours de cette plateforme de mise en relation entre propriétaires et associations qui œuvrent dans le champ du logement et de l'hébergement.





Groupement de Coopération Sociale SIAO Loire

7 rue Richelandière
42100 Saint-Etienne

04 77 50 98 88
siao-loire@siao42.org